

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1937)**

Heft 19

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ces dernières années encore, il représentait dignement le Valais au Comité directeur de la Société romande de radio-diffusion».

Pour compléter ce tableau de l'activité de M. W. Haenni, nous rappellerons qu'il s'était voué à la question des mines valaisannes. Pendant la guerre mondiale, il a poussé à l'exploitation de celles d'anthracite, de concert avec le Bureau fédéral des mines, dirigé par l'ingénieur Fehlmann. A ce sujet, un autre membre de notre Comité supérieur de rédaction nous écrit que «deux semaines avant sa mort, il lui demandait des renseignements sur une question minière».

BIBLIOGRAPHIE

Conférences faites aux Journées d'études bancaires, organisées à l'Université de Genève par l'Association suisse des experts comptables. — Un volume (16/23 cm), de 175 pages.

Pour mettre en évidence la valeur et l'intérêt de cet ouvrage — qu'on peut se procurer par les bons offices de M. P. Folliet, licencié ès-sciences commerciales, à Genève, Croix d'Or 12 — il suffit d'en reproduire la «note préliminaire» et la table des matières.

«Sous l'influence de la crise aiguë qui sévit encore, les méthodes d'organisation et de gestion financière des entreprises se sont modifiées avec une rapidité étonnante... Pour mieux saisir le sens et la portée de ces phénomènes nouveaux, il faut opérer un rapprochement entre les faits et la doctrine. C'est dans ce but qu'ont été organisées, à Genève, les 18, 19 et 20 mars dernier, les «Journées d'études bancaires»...

Table des matières :

L'exportation des capitaux et la Banque nationale, par le Dr G. Bachmann, président de la Direction générale de la Banque nationale suisse.

Une nouvelle forme de crédit pour la Confédération : les inscriptions au Livre fédéral de la dette, par M. V. Gautier, directeur de la Banque Nationale suisse.

Risques, pertes et réserves des banques suisses, par M. G. Terrier, professeur à l'Université de Genève.

Les principales réformes du Code des Obligations révisé, par M. P. Carry, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève.

Le rachat des bons de jouissance, par M. E. Folliet, professeur à l'Université de Genève.

Bilans d'exploitation, bilans de liquidation, bilans d'assainissement, par M. P. Rossy, vice-président de la Commission fédérale des Banques.

L'évaluation des comptes-courants débiteurs dans l'estimation des actifs bancaires, par M. F. Scheurer, chargé de cours à l'Université de Neuchâtel.

Comptes transitoires ? Comptes d'actif fictif ? Comptes de cautionnement ? par M. Ed. Schiess, professeur à l'Université de Lausanne.

Particularités de la révision bancaire, par M. R. Peter, directeur de la Société fiduciaire suisse, à Bâle.

Guide des machines, appareils et outils. — Hugo Buchser, éditeur, à Genève, rue du Rhône, 5. — Un vol. de 600 pages (11/16 cm).

L'éditeur de ce guide, destiné aux acheteurs de tous les pays, vient, pour sa 4^e édition, de lui apporter une grande et judicieuse amélioration.

En effet, outre les index français, allemand, anglais et espagnol qui permettaient déjà à cet ouvrage d'être consulté très utilement, les rubriques qu'il contient dans cette nouvelle édition ont été illustrées par de petits croquis représentant fidèlement la machine, l'outil ou l'accessoire. Il devient, du fait de cette amélioration, un document vivant et précieux, pour celui qui est appelé à le consulter, et lui indique d'une façon claire et nette les meilleures sources de la production suisse.

CARNET DES CONCOURS

Concours d'idées concernant l'électricité — 1937.

Ce concours est organisé par les milieux intéressés à l'économie électrique suisse, quelques établissements bancaires d'électricité et un groupe d'importantes centrales électriques suisses.

L'administration pour la Suisse romande est assurée par l'Office d'Electricité de la Suisse romande (OFEL), Place de la Gare 12, Lausanne, qui enverra à toute personne qui en fera la demande le règlement du concours, moyennant Fr. 0,50.

Ouvert à toute personne domiciliée en Suisse et tout Suisse domicilié à l'étranger (personnes seules, groupes de plusieurs personnes ou firmes), à l'exception des membres du jury et des agents chargés de l'administration du concours.

But : Le concours est divisé en deux catégories :

La catégorie I a trait à toute idée ou suggestion concernant une application nouvelle de l'électricité, dans le commerce, le ménage, les hôtels, restaurants ou établissements hospitaliers, dans l'artisanat ou l'industrie, dans le domaine des transports, l'agriculture, la médecine, etc.

La catégorie II comprend également toute idée ou suggestion rentrant dans la catégorie I, mais accompagnée en outre d'un projet intéressant et suffisamment explicite pour permettre d'entreprendre la construction de l'appareil proposé. Cette catégorie comprend aussi les projets relatifs à de notables perfectionnements à apporter aux appareils et dispositifs existants, matériel d'installation compris. En conséquence, on indiquera, en répondant à la question de principe de la catégorie I, la façon dont le dispositif est susceptible d'être réalisé ou perfectionné.

Ou bien encore : est-il possible d'améliorer l'installation des conducteurs ou des appareils, quitte à modifier les prescriptions actuelles sans pour cela porter atteinte à la sécurité ? Dans l'affirmative, en indiquer le moyen.

Terme : 1^{er} novembre 1937 pour les deux catégories. Les réponses en langue française sont à adresser à l'OFEL, Place de la Gare 12, à Lausanne.

Jury : Composé de 9 membres élus par l'assemblée des représentants de toutes les Associations et firmes participantes. Les décisions du jury étant sans appel, tout recours est exclu.

Récompenses : Au total 350 prix représentant une valeur globale de 12 000 fr. Tous les prix seront versés en espèces.

Suppression du passage à niveau des C. F. F., à Territet, et aménagement des abords.

Ouvert à tous les techniciens domiciliés en Suisse et à ceux de nationalité suisse résidant à l'étranger.

Les concurrents devront viser à : 1. la suppression du passage à niveau de Territet ; 2. l'élargissement de la route cantonale Lausanne-St-Maurice, entre l'hôtel National et la Veraye, avec raccordement des routes secondaires ; 3. l'aménagement des abords des points du tracé les plus importants ; 4. la diminution du bruit provoqué par la circulation des véhicules à moteur, des trams et des trains.

Jury : M. Alexis Chessex, ingénieur, Municipal, représentant de la Municipalité des Planches-Montreux, président ; M. Freymond, Directeur de la Société d'Assurance Mutuelle vaudoise, à Lausanne ; M. Adrien Tschumy, ingénieur, chef d'entreprise à Lausanne ; M. Jacques Favarger, architecte à Lausanne ; M. Gaston Mullegg, commerçant, à Territet, président de la Commission *ad hoc* du Conseil communal des Planches-Montreux. Suppléant : M. Robert Maron, géomètre officiel. Secrétaire : M. Louis Pache, ingénieur, directeur des Travaux de la Commune des Planches-Montreux.

Terme : Vers la fin de la présente année ; il sera précisé ultérieurement.

Récompenses : Fr. 10 000. — à répartir en 4 ou 5 prix, selon décision du jury.

La Commune se réserve, le cas échéant, d'acheter tels projets intéressants *non primés*. Le jury disposera dans ce but d'un crédit supplémentaire de Fr. 2000. —

Programme et documents annexes par les soins de la Direction des travaux de la Commune des Planches-Montreux, moyennant dépôt de Fr. 20. — qui sera restitué aux auteurs d'un projet «suffisant».